



Jeunes travailleurs — Faits et chiffres

Emploi des jeunes

L'Observatoire européen des risques a préparé une série de rapports qui présentent la sécurité et la santé au travail comme liées à un risque, à un secteur ou à un groupe spécifique de travailleurs. Cette fiche d'information résume un rapport (1) sur les jeunes travailleurs. Elle fait partie d'un projet plus vaste, dont l'objectif est l'identification précoce des tendances et des risques qui apparaissent au travail, pour pouvoir contribuer à mieux cibler les ressources et permettre des interventions plus efficaces et opportunes.

Cette publication veut passer en revue les dangers auxquels les jeunes travailleurs sont exposés sur le lieu de travail ainsi que les conséquences de cette exposition tant à court terme qu'à long terme. Elle le fait en analysant des statistiques et des études et en présentant une sélection d'études de cas de prévention.

En rassemblant cette mine d'informations, recueillies dans les États membres de l'Union européenne (UE) et au-delà, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail veut fournir un aperçu important des expériences de sécurité et de santé des jeunes au travail. L'Agence espère que ces informations contribueront à une meilleure protection des jeunes lorsqu'ils débutent leur vie active et, par conséquent, à une meilleure santé tout au long de leur vie professionnelle.

Emploi des jeunes dans l'EU-25

La proportion de jeunes travailleurs diminue dans presque tous les États membres. Cette diminution reflète le taux de natalité en baisse, mais indique aussi que davantage de jeunes poursuivent leurs études et que celles-ci durent plus longtemps. De plus, les jeunes travailleurs sont plus vulnérables à la récession économique: les employeurs réagissent à la pression économique en diminuant l'embauche de nouveaux jeunes travailleurs.

En 2005, environ 193,8 millions de personnes, dont 20,4 millions de jeunes travailleurs (2), avaient un emploi dans l'EU-25. Ces derniers représentaient 10,5 % de la population active. Le taux d'emploi (3) (EU-25) atteignait 36,3 % pour les jeunes travailleurs, par rapport à 63,6 % pour la population âgée de 15 à 64 ans.

Le taux de chômage des jeunes dans l'EU-25 était de 18,7 %, c'est-à-dire plus du double du taux de chômage total (9,0 %). Dans nombre d'États membres de l'UE, le taux de chômage des jeunes travailleurs a également augmenté ces dernières années, bien qu'il y ait moins de jeunes dans une population qui, dans l'ensemble, vieillit. Il y avait également des différences notables en fonction des régions: dans deux tiers des régions de l'EU-25, le taux de chômage des jeunes équivalait au moins au double de celui du chômage total. Les taux de chômage régionaux pour les jeunes variaient de 6,2 à 59,1 %.

Cependant, une intégration réussie des jeunes dans la vie professionnelle est vitale pour la société et pour les entreprises, et elle revêt également une importance cruciale pour les jeunes eux-mêmes, pour leur propre contrôle sur leur vie, leur santé et leur bien-être.

Travail temporaire, à temps partiel, de week-end et par équipes

En 2005, par comparaison avec la population active dans son ensemble, les travailleurs âgés de 15 à 24 ans occupaient moins souvent un emploi à temps plein (72 contre 82 %), avaient plus souvent un contrat temporaire (39 contre 14 %) et étaient plus souvent des travailleurs salariés (94 contre 83 %). Cependant, si l'on prend en compte les accords de travail informels qui sont fréquents pour les jeunes travailleurs (par exemple le bénévolat, le travail dans une entreprise familiale, les apprentissages), il est difficile de définir l'emploi.

Beaucoup de travailleurs temporaires dans l'EU-25 avaient moins de 25 ans et 37,5 % des jeunes travailleurs de l'EU-25 avaient des contrats temporaires. Les pourcentages allaient de 6,8 % en Irlande à 59,4 % en Espagne.

Selon les données sur le travail intérimaire par agence (4), les personnes qui ont un contrat temporaire ont moins accès aux formations et à la participation au développement des compétences à long terme que les travailleurs qui ont un contrat permanent. Les travailleurs temporaires ont également moins de maîtrise sur l'ordre des tâches, la cadence du travail et les méthodes de travail, occupent des fonctions où l'on exige moins d'eux et sont moins informés des risques liés au travail.

En 2005, un jeune travailleur sur quatre avait un emploi à temps partiel. Le travail à temps partiel augmente également. Les recherches sur ce mode de travail en Europe indiquent qu'il offre moins d'opportunités de formation et d'évolution de carrière (5). Le niveau des salaires et des avantages en matière de sécurité sociale est souvent inférieur, et les emplois sont généralement monotones.

En outre, plus de la moitié des jeunes travailleurs travaillaient au moins un samedi par mois. Ils étaient également plus susceptibles de travailler par équipes.

Dans quel secteur travaillent les jeunes travailleurs?

La répartition par secteur montre que, dans l'EU-25, la plus grande proportion des jeunes travailleurs se trouve dans les hôtels et les restaurants (22,7 %) et dans le commerce (16,3 %). Le secteur du tourisme est le secteur qui offre le plus d'emplois pour les jeunes travailleurs dans 20 des 25 États membres, et il se positionne dans les trois premières places pour tous les États membres.

Cette répartition a des implications importantes pour la sécurité et la santé au travail des jeunes, étant donné l'ensemble spécifique de conditions potentiellement dangereuses qui caractérisent ces secteurs (dont un bas salaire, un travail temporaire saisonnier, de mauvaises conditions de travail et un travail physiquement lourd). En 2005, dans l'EU-25, les jeunes travaillaient surtout comme personnel de service (5,2 millions) et comme travailleurs manuels et assimilés (3,6 millions). Les employés de bureau (2,7 millions), les techniciens et les professionnels qui peuvent leur être associés occupaient la troisième place (2,7 millions), suivis de près par les emplois non qualifiés (2,5 millions). Cette répartition professionnelle diffère légèrement entre les États membres. De 2000

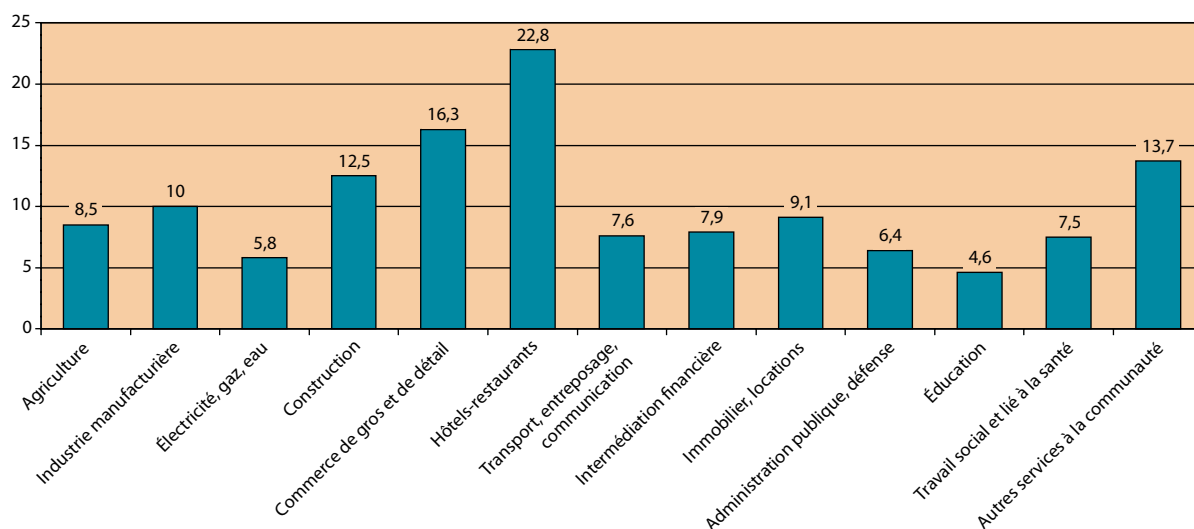
(1) <http://osha.europa.eu/publications/reports/7606507>.

(2) Jeunes travailleurs âgés de 15 à 24 ans.

(3) Le taux d'emploi représente le nombre total de personnes qui ont un travail, exprimé en pourcentage par rapport à la population de ce groupe d'âge.

(4) Goudswaard, A., et Andries, F., *Employment status and working conditions*, <http://www.eurofound.eu.int/publications/htmlfiles/ef0208.htm>.

(5) Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin, *Part-time work in Europe*, 2005, <http://www.eurofound.eu.int/ewco/reports/TN0403TR01/TN0403TR01.pdf>.



Proportion de jeunes travailleurs par secteur, EU-25, 2005, Enquête sur les forces de travail (EFT).

à 2005, la plus grande augmentation dans le nombre de jeunes travailleurs a été enregistrée pour le personnel de service et les vendeurs dans les magasins et sur les marchés (+ 0,38 million).

Beaucoup de ces secteurs et emplois se caractérisent par des risques élevés d'accidents, une exposition à beaucoup de dangers liés au lieu de travail ou, comme c'est le cas pour les professions de service, des situations d'emploi précaires.

Différences entre les sexes

Tout comme dans la population active en général, les jeunes travailleurs sont confrontés à des différences entre les sexes. Plus de garçons que de filles ont un emploi: en 2005, 11,1 millions de jeunes hommes et 9,3 millions de jeunes femmes travaillaient dans l'EU-25. Néanmoins, il est difficile de trouver des données sur les résultats liés aux expositions et à la santé qui montrent des différences entre les sexes.



© Hasse Eriksson

Les questions d'égalité entre les sexes contribuent fortement à l'exposition à des dangers différents et donc à des effets différents sur la santé. Par exemple, la coiffure est une profession majoritairement féminine, avec 87 % de femmes. Plus de 1 million de personnes ont un emploi dans environ 400 000 salons de coiffure en Europe. Ce secteur se caractérise également par le jeune âge de ses travailleurs: 83 % des recrues ont moins de 26 ans et 56 % ont moins de 19 ans. Par conséquent, presque tous les facteurs de risque concernant les coiffeurs sont automatiquement pertinents pour les jeunes travailleurs. Les problèmes de santé les plus importants dans ce secteur [problèmes dermatologiques, asthme et troubles musculo-squelettiques (TMS)] affectent donc surtout des jeunes femmes.

Il faudrait plus de recherches pour:

- obtenir un profil des risques pour les jeunes travailleurs et leur exposition aux facteurs liés au lieu de travail, comme les substances dangereuses (plus particulièrement les agents biologiques, les éléments cancérigènes et reprotoxiques), le bruit et les vibrations, les conditions de travail physiquement difficiles et les risques psychosociaux;
- évaluer l'importance des risques spécifiques pour les jeunes travailleurs dans les secteurs qui en engagent beaucoup, avec une attention particulière aux secteurs des services;
- évaluer les différences entre les sexes et l'importance relative des risques respectifs qu'encourent les jeunes femmes et les jeunes hommes;
- adapter la prise de conscience, la formation et la prévention aux différences identifiées ci-dessus et inclure les questions de diversité, par exemple en ce qui concerne les jeunes travailleurs immigrés;
- garantir que les formations qui ne débouchent pas sur des qualifications officielles (qui concernent de plus en plus de travailleuses, par exemple dans les secteurs des services comme les soins à domicile) comprennent une formation à la sécurité et à la santé au travail (SST);
- cibler de manière efficace les politiques de réduction des risques pour les accidents liés au travail des jeunes. Une coopération entre différents secteurs de politique (par exemple la santé publique, la lutte contre le travail des enfants, la sécurité des transports) pourrait également avoir un effet bénéfique à cet égard;
- renseigner des activités, afin de placer la SST à tous les niveaux de l'éducation conventionnelle.

Plus d'informations

Le rapport apporte également sa contribution à la campagne annuelle de l'Agence, la Semaine européenne de la sécurité et de la santé au travail, qui était consacrée en 2006 à la protection des jeunes au travail. Sous le slogan «Débute en sécurité!», plus de trente pays ont participé activement à la plus grande campagne européenne de SST pour protéger les jeunes travailleurs.

Des informations sur l'exposition aux risques et les effets sur la santé des jeunes travailleurs sont résumées dans le Facts 70: **Jeunes travailleurs — Faits et chiffres — Exposition aux risques et effets sur la santé.**

Pour de plus amples renseignements sur la sécurité des jeunes travailleurs, consultez le site internet: <http://ew2006.osha.europa.eu/>.

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Gran Vía, 33, E-48009 Bilbao

Tél.: (+34) 94 479 43 60, fax: (+34) 94 479 43 83

E-mail: information@osha.europa.eu